

Procédure de référence

La référence au service d'orthopédagogie relève de la démarche relative à la politique EHDA de la commission scolaire.

De plus, selon l'article 88 de l'instruction publique, le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre, proposée par le directeur de l'école, des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire, ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES
CSCV

SERVICES COMPLÉMENTAIRES
CSCV

SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE



- Qui est l'orthopédagogue ?
- L'orientation du service en orthopédagogie
- Philosophie du service en orthopédagogie
- Le rôle de l'orthopédagogue
- Les tâches spécifiques de l'orthopédagogue
- Procédure de référence au service en orthopédagogie

QUI EST L'ORTHOPÉDAGOGUE ?

L'orthopédagogue est le spécialiste des difficultés d'apprentissage à l'école, dont l'action professionnelle se caractérise par un ensemble de moyens didactiques et orthodidactiques en vue d'aider les élèves en difficulté à réaliser leurs apprentissages scolaires. Il est un intervenant (e) de première ligne qui intervient directement auprès de l'élève présentant des difficultés en lecture, en écriture ou en mathématique et indirectement en soutien à l'enseignement.¹

Cette action s'inscrit dans une perspective de collaboration avec les partenaires de la communauté éducative et dans une vision systémique de l'élève en difficulté.
(ADOQ 2003)

1. La revue RENDEZ-VOUS, Édition Spéciale Parents, mars 2013, p. 36
«Le rôle de l'orthopédagogue en milieu scolaire au Québec», par Édith-Kathie Ayotte, présidente de l'Association des orthopédoques du Québec.

Tâches spécifiques avec l'élève

Maternelle	1er et 2e cycle	3 ^e cycle	Secondaire
<ul style="list-style-type: none"> •Dépistage précoce (programme de conscience phonologique, évaluations collectives, dynamique naturelle de la parole, THSOL etc....) •Interventions dans une perspective de continuité de service, en partenariat avec d'autres organismes. •Participation à l'élaboration du plan d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> •Intervention de l'ordre de la prévention secondaire et tertiaire. •Rééducation auprès d'élèves ciblés. •Évaluations en contexte (formelle et informelle), diagnostique, profil pédagogique et profil d'apprenant. •Participation à l'élaboration du plan d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> •Intervention de l'ordre de la prévention secondaire et tertiaire. •Rééducation auprès d'élèves ciblés. •Évaluations en contexte (formelle et informelle), diagnostique, profil pédagogique et profil d'apprenant. •Assurer la continuité lors du passage primaire/secondaire (transmission des dossiers et de toutes informations pertinentes). •Élaboration et animation d'ateliers tels la gestion de l'agenda, les stratégies d'étude, les fonctions impliquées dans l'apprentissage... 	<ul style="list-style-type: none"> •Interventions afin d'assurer une continuité de service lors du passage primaire/secondaire. •Rééducation auprès d'élèves ciblés. •Évaluations en contexte (formelle et informelle), diagnostique, profil pédagogique et profil d'apprenant. •Participation à l'élaboration du plan d'intervention et mise en place des mesures adaptatives. •Élaboration et animation d'ateliers tels la gestion de l'agenda, les stratégies d'étude, les fonctions impliquées dans l'apprentissage... •soutien dans l'apprentissage des outils d'aide technologique et appropriation.

Les tâches spécifiques avec l'enseignant et les parents

L'ORIENTATION DU SERVICE

Mettre l'emphase sur la prévention et le dépistage précoce des difficultés d'apprentissage.

Collaborer avec les membres de la communauté éducative, soit les parents et les intervenants, qui gravitent autour de l'élève.

Animer, dans la salle de classe, des activités permettant la mise en place de stratégies métacognitives.

Permettre, pour les élèves en trouble spécifique d'apprentissage, des interventions rééducatives en sous-groupe.

Procéder à différentes évaluations :
évaluation diagnostique, profil d'apprenant, niveaux maîtrisés, préciser la nature des difficultés d'apprentissage de l'élève.

Accompagnement et soutien à l'enseignant

Partage d'expertise

Collaboration lors de :
La planification : soutien à la différenciation pédagogique
La réalisation et l'évaluation d'activités en classe: mise en place de mesures d'adaptation.

Modélisation en classe afin de répondre à un besoin spécifique d'un enseignant.

Rôle de conseil et de sensibilisation auprès de l'enseignant, relativement aux caractéristiques et besoins de l'élève présentant des difficultés d'apprentissage

Soutien aux parents

Mise en place d'activités favorisant la collaboration des parents.

Participation à l'élaboration du plan d'intervention et aux études de cas.

Échange à l'égard du suivi orthopédagogique.

PHILOSOPHIE DU SERVICE

Partenariat

Établir une concertation entre les différents acteurs préoccupés par le bien-être et le développement de l'élève.

Co-responsabilité

Partager la responsabilité de la réussite de l'élève dans le respect des champs d'expertise de chacun.

Continuité de service

Tenir compte des actions faites précédemment pour mieux planifier les interventions auprès de l'élève.

Vision systémique

Prendre en considération l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer les apprentissages et le parcours scolaire de l'élève.

Le rôle de l'orthopédagogue

INTERVENTIONS INDIRECTES

Rôle de consultation
auprès des :

Enseignants
Équipes cycle
Équipe école
Équipes multidisciplinaires
Collaborateurs externes et Parents

INTERVENTIONS DIRECTES EN SALLE DE CLASSE

Rôle de soutien

- * Soutien à la mise en place de dispositifs pédagogiques et de stratégies d'apprentissage efficaces
- * Application des mesures d'adaptation
- * Observations de l'élève en contexte
- * Profil d'apprenant

INTERVENTIONS DIRECTES en

Rôle d'expertise

- * Rééducation Sous-groupe
- * Évaluation diagnostique Individuel
- * Profil pédagogique
- * Suivi, soutien et accompagnement à l'égard des outils d'aide technologique